PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-381

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

ARTICLE 1

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'item suivant à l'article 4 du règlement amendé 2012-204 :

 « Sur le chemin Beauséjour, entre le 551 chemin Beauséjour et l'extrémité près du 630; »

Est modifié pour :

 « Sur toute la longueur du chemin Beauséjour, à partir de l'intersection de la 4^e Avenue jusqu'au cul-de-sac »

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les items suivants à l'article 5 du règlement amendé 2012-204 sont abrogés :

 « Sur la partie du chemin Rivière-Rouge entre le chemin St-Michel et la limite territoriale de la municipalité de St-Paul; »

Et

 « Sur la partie du chemin Beauséjour située entre la 4e Avenue et le 551, chemin Beauséjour; »

ARTICLE 3

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les items suivants à l'article 4 du règlement amendé 2012-204 sont abrogés :

 « Sur la partie du chemin des Deux Rivières située entre le 777, chemin des Deux Rivières et l'extrémité près de la rue Marcel (rue privée); »

Εt

 « Sur la partie du chemin des Deux Rivières entre l'intersection du chemin St-Jacques et près du 777, chemin des Deux Rivières; »

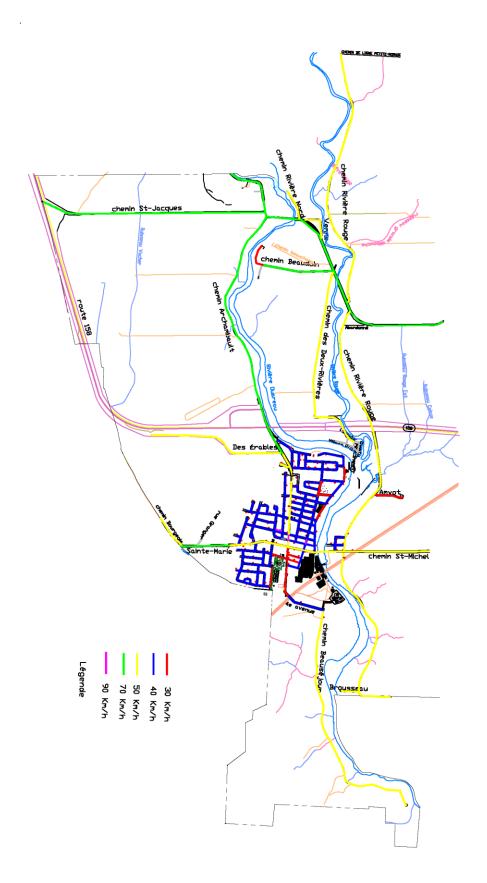
ARTICLE 4

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'item suivant est ajouté à l'article 4 du règlement amendé 2012-204 :

 « Sur toute la longueur du chemin des Deux Rivières entre l'intersection du chemin St-Jacques et l'extrémité près de la rue Marcel (rue privée);

ARTICLE 5

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la carte présentée à l'annexe1 du règlement amendé 2012-204 est remplacée par celle-ci :



ARTICLE 6

Ce règlement entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉ

Avis de motion le 4 octobre 2021. Dépôt du projet de règlement le 4 octobre 2021. Dépôt du projet de règlement modifié le 15 novembre 2021. Règlement final adopté le 6 décembre 2021 Publié le 6 décembre 2021 Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Mario Lasalle, Maire

Pierre Rondeau, directeur général
Et secrétaire-trésorier